

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2020 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2020 - 2021 - 2022

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil municipal de la Ville de Chapais adoptera son budget 2020 ainsi que son Programme triennal des immobilisations 2020 - 2021 - 2022 le **mardi 17 décembre 2019 à 19 h 30**, lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra à la salle du conseil municipal située au 145, boulevard Springer à Chapais.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS QUE, tel que prévu par la Loi, les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur le budget 2020 et le programme triennal des immobilisations 2020 - 2021 - 2022.

DONNÉ ET SIGNÉ à Chapais le 2^{ème} jour du mois de décembre 2019.



Mariève Bernier
Directrice générale et greffière